

# La place de la **télévision numérique terrestre** dans le paysage audiovisuel français

Livre blanc





# Sommaire

---

Préambule d'Olivier Huart - Président-Directeur Général de TDF	4
<b>La TNT, plus qu'un mode de réception de la télévision, un acquis pour les Français</b>	6
<b>De la télévision analogique à la télévision numérique terrestre</b>	7
La TNT est le fruit de grandes lois qui ont structuré l'évolution de la télévision	
La TNT, comment ça marche ?	
<b>La TNT, un droit fondamental et une garantie pour la démocratie</b>	10
Des atouts incontestables : anonymat, gratuité, simplicité et fiabilité	
La TNT : un service universel dont « les Français ne veulent pas se passer »	
<b>La TNT, socle de la régulation et du développement économique du secteur audiovisuel</b>	14
Les spécificités et les défis de la régulation audiovisuelle	
Les bénéfices de la régulation pour la filière audiovisuelle	
<b>Plateforme de référence, la TNT a toute sa place dans le mix technologique audiovisuel d'aujourd'hui et de demain</b>	18
<b>La TNT poursuit son évolution</b>	19
La TNT se renouvelle pour répondre aux attentes des téléspectateurs	
En route vers l'Ultra Haute Définition et l'interactivité	
<b>La TNT, un modèle complet, au coeur du mix technologique audiovisuel français</b>	22
<b>Les dix propositions de TDF pour la télévision de demain</b>	24

# Quelle télévision voulons-nous pour demain ?

Depuis plusieurs mois, et dans la perspective d'évolutions législatives majeures, l'audiovisuel et ses grands principes de régulation font l'objet de nombreuses prises de position. Lors de ses vœux de janvier 2018, le Président de la République française a annoncé une réforme de l'audiovisuel public. Une grande loi audiovisuelle est ainsi attendue en 2019. L'Assemblée Nationale, avec le rapport de la Mission d'information sur une nouvelle régulation de la communication audiovisuelle à l'ère numérique, et le Sénat, grâce à l'organisation de plusieurs colloques, nourrissent les débats avec de nombreuses propositions. Parallèlement, la transposition en droit français de la nouvelle directive SMA (Services de Médias Audiovisuels) apportera des modifications au cadre de régulation.



## Les débats actuels sont l'occasion de nous interroger sur la place et le rôle de la TNT dans le paysage audiovisuel français.

En quelques années, nous sommes passés d'une situation de plateforme unique à un modèle diversifié de diffusion de la télévision. Partant de ce constat, il nous appartient collectivement de réfléchir, dans l'intérêt des téléspectateurs, à la richesse de l'offre, aux modes de réception et à la qualité de la diffusion audiovisuelle.

Au sein des foyers français, la télévision numérique terrestre (TNT) cohabite avec de nouveaux usages et modes de consommation de la télévision. Des acteurs internationaux ont fait leur apparition proposant des contenus et des services qui suscitent l'intérêt des consommateurs. Les grandes plateformes Internet sont devenues des médias qui concurrencent directement les chaînes de télévision. Enfin, le Plan France Très Haut Débit prévoit le déploiement en France de plus de neuf millions de nouvelles prises en fibre optique (FttH, fibre jusqu' à l'abonné) d'ici 2022.

## La plateforme TNT, pilier du paysage audiovisuel français, est considérée comme un acquis pour les foyers français.

Preuve qu'ils y sont profondément attachés, 68 % l'utilisent dans leur résidence principale<sup>1</sup>. Plus que tout, les Français apprécient sa gratuité, sa facilité d'usage et le droit universel qu'elle représente. La TNT leur garantit, partout sur le territoire, un accès à la télévision. De grands événements sportifs, comme récemment la Coupe du monde de football 2018 de la FIFA, montrent le caractère central et fédérateur de la télévision et l'intérêt, pour les téléspectateurs, de choisir la TNT pour bénéficier d'un service fiable, d'une qualité haute définition d'image et de son ainsi que d'un temps de latence très faible.

La loi française, confortée par une décision européenne de 2017<sup>2</sup>, réserve des fréquences hertziennes à la TNT au moins jusqu'à fin 2030. Il est donc naturel, qu'avec ses atouts et ses défis, elle soit au cœur de nos réflexions. La plateforme actuelle est le fruit de nombreuses étapes de modernisation. Au sein du nouveau mix technologique audiovisuel, comment pouvons-nous réussir la mise en œuvre du plan de modernisation du CSA ? Comment faire évoluer la TNT pour qu'elle puisse continuer à apporter ce que les utilisateurs attendent d'elle, pour qu'elle garantisse l'accès de tous à des contenus de qualité et qu'elle soutienne toujours plus efficacement le secteur français de la création audiovisuelle et cinématographique ?

## Par le biais de ce livre blanc, TDF propose sa contribution au débat public.

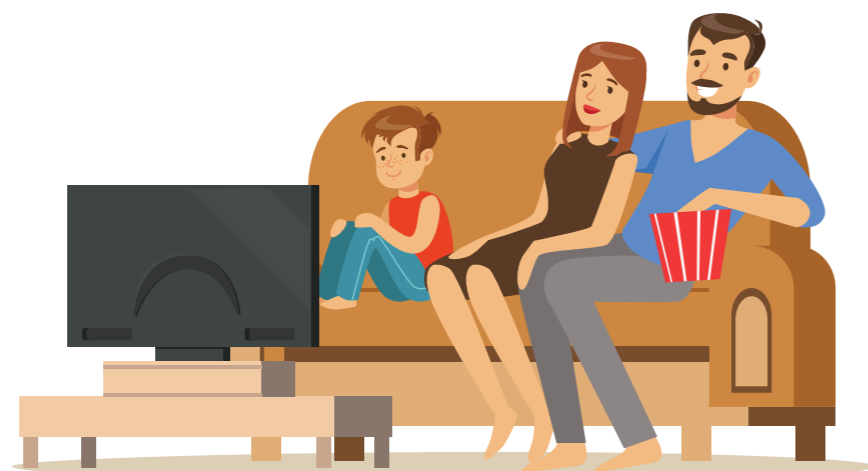
TDF souhaite mettre en lumière une réalité : celle des chiffres, de la complémentarité des usages et services et de l'utilité de la TNT pour les Français.

Dans le paysage audiovisuel français, la TNT de demain sera celle que nous imaginons ensemble dès aujourd'hui.

**Olivier HUART,**  
Président-Directeur général de TDF

1 : Résultat d'une étude Ifop réalisée auprès d'un panel de 2 000 individus âgés de 18 ans et plus en mai 2018. Disponible sur le site de TDF : [www.tdf.fr/nos-activités/télévision](http://www.tdf.fr/nos-activités/télévision)  
2 : Décision (UE) 2017/899 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 sur l'utilisation de la bande de fréquences 470-790 MHz dans l'Union Européenne

# La TNT, plus qu'un mode de réception de la télévision, un acquis pour les Français



LA TNT, PLUS QU'UN MODE DE RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION, UN ACQUIS POUR LES FRANÇAIS

## De la télévision analogique à la télévision numérique terrestre

### LA TNT EST LE FRUIT DE GRANDES LOIS QUI ONT STRUCTURÉ L'ÉVOLUTION DE LA TÉLÉVISION

Au sein d'un paysage audiovisuel français en pleine mutation, la télévision numérique terrestre (TNT) constitue un élément structurant qui permet à la quasi-totalité de la population française d'avoir un accès gratuit à un éventail de chaînes abondant et pluraliste. La TNT offre aujourd'hui, à 97 % de la population métropolitaine, 27 chaînes nationales gratuites (soit cinq fois plus que la télévision analogique) qui représentent 90 % de l'audience<sup>1</sup>.

Depuis 1935, date de la première émission officielle de télévision française diffusée par la chaîne Radio-PTT Vision, sous la responsabilité du ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT), le paysage audiovisuel français a connu de nombreuses évolutions.

**La loi du 5 mars 2007** (2007-309), relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur introduit la Haute Définition (HD) sur la TNT et fixe l'extinction de la diffusion hertzienne terrestre analogique.

**Le 29 novembre 2011** signe la fin du basculement vers la TNT et l'arrêt total de l'analogique.

**Le 5 avril 2016**, la TNT passe au tout HD (Haute Définition), avec la norme de compression MPEG-4.

**La loi du 30 septembre 1986** (dite loi Léoatard) relative à la liberté de communication crée la CNCL (Commission nationale de la communication et des libertés) qui délivre les autorisations à l'ensemble des services privés de communication audiovisuelle, nomme les présidents des sociétés publiques et veille au respect du cahier des charges. Elle affirme le principe de la liberté de l'établissement, de l'emploi et de l'utilisation des télécommunications, en énumère les conditions restrictives et réaffirme le principe de confidentialité des choix des usagers. Elle prévoit la mise en place d'un régime de diffusion des œuvres cinématographiques et quotas d'œuvres françaises. La loi prévoit également la déréglementation du secteur ; elle entérine la privatisation de TF1, établit un dispositif anti-concentration et abolit les monopoles de la Régie française de publicité (RFP) et de TéléDiffusion de France (TDF).

**La loi du 17 janvier 1989** remplace la CNCL par le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Cette loi introduit de nouvelles dispositions et obligations et élargit le pouvoir de sanction du CSA.

**Le 31 mars 2005** la télévision numérique terrestre (TNT) est lancée avec 14 chaînes nationales gratuites : 7 chaînes historiques et 7 nouvelles chaînes.

**Octobre 2008**, en application de la loi de 2007, le multiplex R5, premier multiplex HD sur la TNT, est mis en service.

**Avril 2016 - juin 2019**, libération de la bande de fréquences 700 MHz. Grâce à des normes de diffusion et de compression très efficaces, la TNT diffuse en France environ 80 chaînes nationales ou locales sur la bande de fréquences 470-694 MHz.

1 : Médiamétrie / Médiamat 2017

# 68% des Français utilisent la TNT

## LA TNT, COMMENT ÇA MARCHE ?

La TNT est une technologie de diffusion qui permet de recevoir la télévision numérique par une antenne râteau. Elle offre aux téléspectateurs :

- Un service gratuit sans abonnement et sans engagement ;
- Un service rapide et ultra fiable ;
- Un service anonyme ;
- Un service numérique Très Haut Débit (150 Mb/s) ;
- Un service « plug and play » facile à utiliser : un seul branchement, une seule télécommande ;
- Une qualité d'image Haute Définition<sup>1</sup> ;
- Une large couverture nationale (97 % de la population couverte en métropole) ;
- Un large choix de chaînes : 27 chaînes nationales gratuites qui représentent environ 90 % de l'audience ; cinq chaînes nationales payantes et environ 40 chaînes locales gratuites<sup>2</sup> ;
- Une réception simple via une antenne râteau ou d'intérieur (diffusion sans fil par voie hertzienne).

La TNT utilise la norme de diffusion DVB-T (Digital Video Broadcasting Terrestrial) qui assure une excellente qualité d'image et de son numérisés. Tous les flux sont compressés avec la norme MPEG-4 qui permet la diffusion de plusieurs chaînes sur un même multiplex.

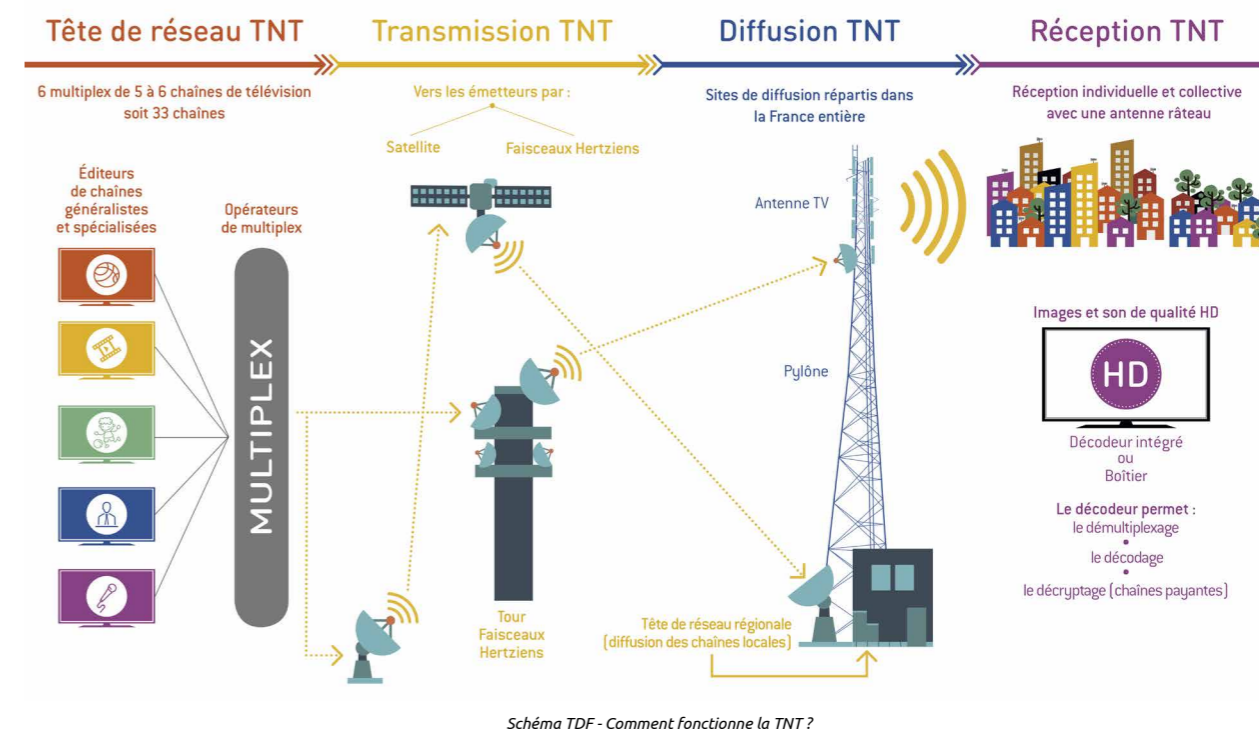
Actuellement, en France, les chaînes de la TNT sont rassemblées sur six multiplex. Chaque multiplex est composé de plusieurs chaînes, selon la taille du flux original et la norme de compression.

GR1	•2	•3	-3 Régions ou TV locale	•4	•0	franceinfo.
NTN	BFM TV	C 8	C STAR	OLIVIER	C NEWS	
CNH	CANAL+	COMÉDIE	SPORT	L CI	MULTI	PLANET 5
MuB4	6ter	arte	•5	•6	W9	
SMR6	LCP SURF	TFX	•7	•8	TF1	
MHD7	Chérie 25	TFI SERIE	FRANCE 21	23	RMC	

Les six multiplex des chaînes de la TNT

Des obligations de couverture nationale et départementale de la population sont fixées par la loi et par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Les opérateurs de multiplex lancent des appels d'offres pour leur diffusion zone par zone, ce qui assure la libre concurrence du marché de la diffusion sur tous les territoires.

1 : A l'exception de quatre chaînes  
2 : En France Métropolitaine. En Outre-Mer, environ 26 chaînes nationales et locales sont diffusées



## La télévision dans les foyers français

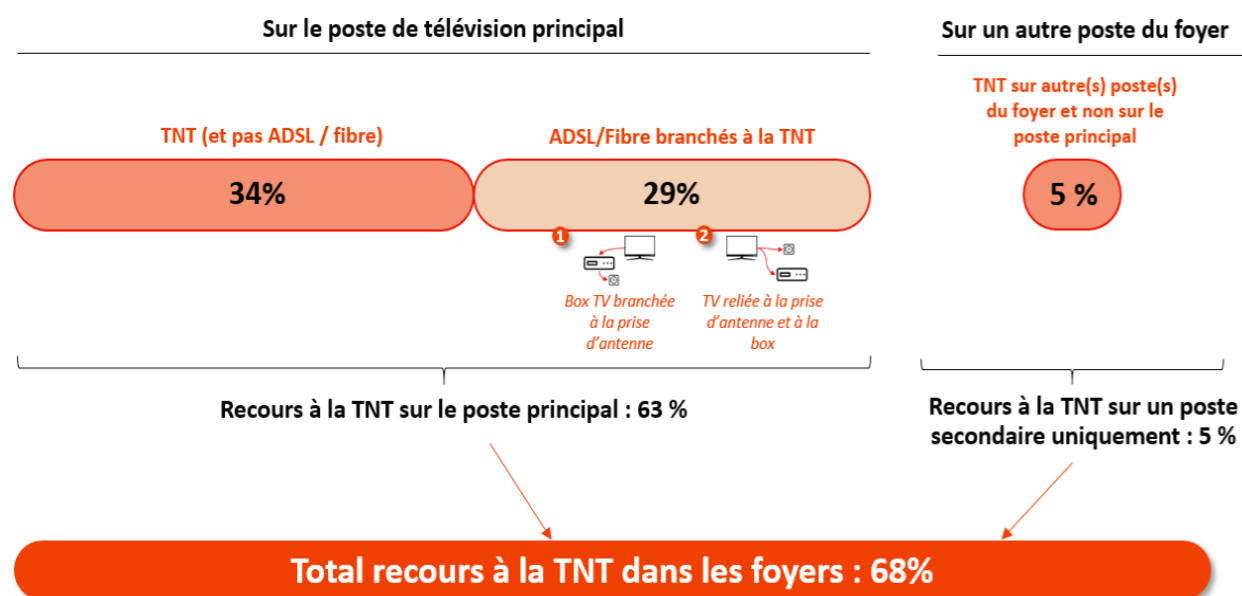
93 % des Français sont équipés de la télévision. Les Français possèdent en moyenne 1,5 téléviseur<sup>3</sup>. Ce chiffre correspond aux téléviseurs principaux et secondaires déclarés par foyer pour la résidence principale. Chaque téléviseur peut recevoir la télévision via plusieurs réseaux : TNT, fibre, ADSL, câble ou encore satellite. La TNT est le premier mode de réception de la télévision :

- 68 % des Français utilisent la TNT dans leur résidence principale<sup>4</sup> ;
- 80 % des Français sont équipés d'une antenne râteau pour recevoir le signal de la TNT ;
- La TNT est le mode de réception de la télévision le plus répandu pour les postes secondaires : si 42 % des téléviseurs principaux sont connectés à la TNT, ce chiffre s'élève à 62 % pour les postes secondaires.

3 : CSA - Observatoire de l'équipement audiovisuel des Foyers de France métropolitaine - T4 2017  
4 : Résultat d'une étude Ifop réalisée auprès d'un panel de 2 000 individus âgés de 18 ans et plus en mai 2018. Disponible sur le site de TDF : [www.tdf.fr/nos-activites/télévision](http://www.tdf.fr/nos-activites/télévision)

# La TNT, un droit fondamental et une garantie pour la démocratie

Selon l'étude réalisée par l'institut de sondage Ifop<sup>1</sup>, en mai 2018, la TNT est aujourd'hui le premier mode de réception de la télévision. Près de sept Français sur dix, soit 68 % de la population, utilisent la TNT que ce soit directement via le téléviseur ou via un branchement de la box à la TNT.



Taux de recours à la TNT des foyers français (chiffres IFOP - mai 2018)

1 : Résultat d'une étude Ifop réalisée auprès d'un panel de 2 000 individus âgés de 18 ans et plus en mai 2018. Disponible sur le site de TDF : [www.tdf.fr/nos-activités/télévision](http://www.tdf.fr/nos-activités/télévision)

## Les Français sont attachés à la TNT parce que :

1. c'est gratuit

2. c'est un droit universel

### DES ATOUTS INCONTESTABLES : ANONYMAT, GRATUITÉ, SIMPLICITÉ ET FIABILITÉ

Les arguments en faveur de la TNT avancés par les foyers interrogés sont sa simplicité d'utilisation, sa fiabilité (son risque de panne quasi nul, contrairement à une réception via un fournisseur d'accès à internet), sa gratuité, son nombre de chaînes et l'indépendance du service (déconnecté d'Internet).

La gratuité de l'accès est la première raison pour laquelle les utilisateurs la choisissent. Ce sont les chaînes qui, en finançant leur propre diffusion technique, financent in fine le fonctionnement de la TNT, au bénéfice des téléspectateurs.

Les utilisateurs apprécient par ailleurs sa qualité de réception qui présente de nombreux atouts : la fiabilité de réception, la qualité et la stabilité de l'image, la rapidité de zapping, la bonne synchronisation entre l'image et le son et la haute définition. Par ailleurs, la TNT est immédiatement disponible dès l'allumage du téléviseur.

Enfin, la TNT permet également aux Français de ne pas dépendre uniquement de leur connexion Internet pour recevoir la télévision. Face à des enjeux croissants de protection des données personnelles, la TNT propose une réception anonyme et rend les téléspectateurs libres de regarder ce qu'ils veulent en toute confidentialité.

### La télévision linéaire, un format toujours plébiscité

De nouveaux services personnalisés et interactifs se développent en complément de la télévision linéaire. En effet, de plus en plus de personnes utilisent des services non linéaires comme le replay, la télévision à la demande ou encore l'arrêt/reprise. Néanmoins, regarder la télévision en linéaire reste le moyen privilégié par les Français. Le temps d'usage de la télévision non-linéaire par rapport au temps passé devant la télévision linéaire est limité. Sur un téléviseur, il est de l'ordre de 12 minutes par jour alors que les Français passent en moyenne 3h30<sup>2</sup> par jour à regarder des programmes de télévision linéaire. De plus, le téléviseur reste le support privilégié pour regarder la télévision. Les Français ne passent que neuf minutes, en moyenne, par jour, à regarder la télévision via un autre support (PC, tablette, smartphone).

2 : Médiamétrie Année TV 2017

# 62% des Français déclarent qu'il est indispensable ou important de recevoir la télévision via l'antenne hertzienne

## LA TNT : UN SERVICE UNIVERSEL DONT « LES FRANÇAIS NE VEULENT PAS SE PASSER »

Abonnés ou non à la télévision sur IP<sup>1</sup>, les foyers français tiennent à garder leur accès à la TNT<sup>2</sup>. Malgré la multiplication des offres alternatives, la TNT est un acquis dans leur quotidien :

- 62 % des Français déclarent qu'il est indispensable ou important de pouvoir recevoir la télévision via l'antenne hertzienne dans leur foyer ;
- Le niveau d'attachement est tout aussi fort quel que soit l'âge (60 % des 18-24 ans) et le lieu d'habitation (59 % des Franciliens).

À noter, 71 % des téléspectateurs s'opposent à l'arrêt de la diffusion de France 4 sur la TNT<sup>3</sup>. Cela témoigne de leur attachement à la chaîne publique et à la prééminence de sa diffusion via la TNT.

En étant à ce jour le seul mode de diffusion offrant un accès universel, anonyme et gratuit à la télévision sur l'ensemble du territoire français, la TNT est une plateforme de référence. Elle bénéficie d'une couverture hors norme, grâce aux 1626 zones de diffusion définies par le CSA. La TNT couvre aujourd'hui 97 % de la population, soit davantage que le taux de 95 % imposé par la loi.

Elle revêt une importance primordiale pour une grande partie des concitoyens Français. En France, environ un quart des foyers n'a accès à la télévision que par la TNT. Les résultats de l'étude Ifop révèlent, à ce propos, que les populations résidant dans les petites agglomérations et les zones rurales témoignent d'un taux d'attachement plus élevé, de l'ordre de 65 %. Par ailleurs, la TNT est également essentielle dans les résidences hospitalières, maisons de retraite, etc. Leur capacité financière à généraliser une installation satellite ou IPTV est incertaine tandis que, dans ce cadre, la télévision fait partie intégrante du quotidien des résidents.

La réception de la télévision par la TNT devient alors un enjeu de cohésion nationale et un moyen de lutter contre les fractures numériques territoriales.

La TNT contribue fortement à la vie démocratique. La loi de 1986 confie au CSA un rôle majeur de garant de la qualité et du pluralisme de l'information, notamment lors des grands temps forts de la vie politique. Grâce à la TNT, le CSA a les moyens de créer les conditions d'un débat démocratique de qualité et respectueux du pluralisme des informations pour les citoyens.

1 : L'IPTV ou Télévision sur IP est une forme de télévision distribuée au travers d'un réseau fibre ou ADSL utilisant le protocole IP (de l'anglais Internet Protocol Television)  
2 : Résultat d'une étude Ifop réalisée auprès d'un panel de 2 000 individus âgés de 18 ans et plus en mai 2018. Disponible sur le site de TDF : [www.tdf.fr/nos-activités/télévision](http://www.tdf.fr/nos-activités/télévision)  
3 : Sondage Opinion Way pour la commission de la culture et de la communication du Sénat, publié par le JDD

## Génération Y et télévision

En 2016, les « Millennials » (nés entre 1980 et 2000) passaient en moyenne 2h14<sup>4</sup> par jour devant la télévision.

En 2017, les 15-24 ans ont consacré 68 % de leur temps vidéo à la télévision (53 % en direct sur un téléviseur et 15 % en rattrapage qu'ils consomment plus que leurs aînés)<sup>4</sup>.

En ce qui concerne la TNT, les jeunes y sont autant attachés que leurs aînés : 60 % chez les 18-24 ans contre 61 % chez les 50-64 ans)<sup>5</sup>.

## Les télévisions locales

Les télévisions locales œuvrent pour la diversité et la promotion des spécificités territoire par territoire. Elles jouent un rôle important dans la production audiovisuelle puisqu'elles ont pour obligation de produire deux heures de programme original chaque jour.

Selon une étude réalisée, en 2016, par Médiamétrie<sup>6</sup>, au total, près de 12 millions de Français regardent des programmes de télévision locale. Au quotidien, 1,3 million de téléspectateurs déclarent regarder l'une des 35 chaînes locales, avec une durée moyenne de 43 minutes.

À ce jour, l'offre locale de télévision se compose des 42 chaînes de télévision locales et des décrochages locaux de France 3, avec notamment 44 éditions locales du 19/20.

Le CSA attribue des fréquences hertziennes locales aux chaînes, en général à raison d'une fréquence par territoire. La TNT est un enjeu d'image pour ces télévisions locales. Elle leur permet de rester indépendantes et davantage visibles. La numérotation de la TNT permet un bon positionnement des télévisions locales par rapport aux autres chaînes.

4 : Médiamétrie Année TV 2017  
5 : Etude Ifop Mai 2018  
6 : Médiamétrie, Etude TV locales, septembre 2016 – juin 2017

# La TNT, socle de la régulation et du développement économique du secteur audiovisuel

## LES SPÉCIFICITÉS ET LES DÉFIS DE LA RÉGULATION AUDIOVISUELLE

La régulation du secteur audiovisuel est assurée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Dans l'intérêt de tous les téléspectateurs, la régulation audiovisuelle remplit des missions qualifiées d'intérêt général par la loi de 1986 :

- Le CSA régule et contrôle les contenus diffusés à la télévision. Il veille notamment au respect de la dignité de la personne, à la protection des jeunes téléspectateurs et auditeurs, à la représentation de la diversité, à la déontologie de l'information et des programmes ou encore à l'expression pluraliste des opinions. C'est au nom de cette mission que le CSA est le référent lors de l'organisation des campagnes électorales à la radio et à la télévision. Il est aussi le garant de l'accessibilité des programmes aux personnes souffrant d'un handicap.
- Le CSA régule le socle que constitue la TNT pour garantir l'accès à la télévision. Il délivre les autorisations d'utilisation des fréquences hertziennes pour la diffusion de la télévision. En contrepartie, le CSA s'assure que les chaînes remplissent leurs obligations en matière de couverture du territoire d'une part et d'autre part

qu'elles contribuent au financement et à la diffusion de la création française. Le CSA doit également garantir à tous les Français une égale et bonne qualité de la réception de la télévision<sup>1</sup>.

- Le CSA veille également à la modernisation permanente de la TNT et au respect des standards de qualité pour tout le système.
- Le CSA joue enfin, un rôle important vis-à-vis de l'audiovisuel public. Il est le garant de son indépendance et veille à la bonne réalisation de ses missions.

L'existence-même d'un service public audiovisuel (France Télévisions, Radio France, INA et France Médias Monde), financé par la contribution à l'audiovisuel public qui pourrait bientôt être élargie à l'ensemble des Français, renforce la nécessité du socle de régulation de la TNT et d'une diffusion universelle de la télévision. Face aux géants d'Internet et aux nouveaux acteurs internationaux, dont les centres de décision sont bien souvent situés à l'étranger, cette instance de régulation audiovisuelle prend tout son sens.

<sup>1</sup> : Au titre de cette mission, le CSA met à disposition du public l'application Ma couverture TNT.

## Les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation sur la contribution à l'audiovisuel public

La suppression prochaine de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers entraînera nécessairement une réforme de la contribution à l'audiovisuel public, puisqu'elle est aujourd'hui recouvrée en même temps que la taxe d'habitation. Contrairement à une idée reçue, la contribution à l'audiovisuel public, dite communément « redevance », ne finance pas la TNT, mais le service public de l'audiovisuel : France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde. Plusieurs propositions politiques demandent à ce que l'ensemble des foyers français devienne redevable de cette contribution. Cette généralisation imposerait d'autant plus de garantir l'accès de tous au service public audiovisuel. Dans la mesure où tous les Français seraient amenés à payer la contribution à l'audiovisuel public, alors ils seraient en droit de pouvoir y accéder. La TNT est le seul réseau de diffusion en mesure de garantir cet accès.

La pérennité de la plateforme hertzienne dépend des ressources en fréquences radioélectriques qui lui resteront allouées à l'avenir dans la bande UHF.

La TNT dispose d'une visibilité réglementaire de plus de dix ans :

- L'article 2 de la loi n°2015-1267 du 14 octobre 2015 relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre réserve ainsi la bande de fréquences 470-694 MHz à la diffusion audiovisuelle au moins jusqu'au 31 décembre 2030.
- La décision européenne de 2017 (2017/899) relative à l'utilisation de la bande de fréquences 470-790 MHz dans l'Union, qui reprend partiellement les préconisations du rapport Lamy remis en septembre 2014 à la Commission Européenne, sécurise aussi la ressource spectrale 470-694 MHz pour le secteur audiovisuel jusqu'en 2030 au moins.

Outre les décisions prises aux niveaux national et européen concernant la bande UHF, l'avenir du spectre alloué à la TNT dépend également des orientations arrêtées au niveau mondial. La dernière Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR), qui s'est tenue à Genève fin 2015, a programmé à fin 2019 le lancement d'études sur la bande UHF afin de réexaminer son utilisation lors de la CMR de 2023.



## LES BÉNÉFICES DE LA RÉGULATION POUR LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE

La TNT permet aux chaînes, qui sont titulaires des autorisations d'usage des fréquences par le CSA, d'avoir un accès direct aux téléspectateurs. A l'inverse, leur diffusion via les Fournisseurs d'Accès à Internet est intermédiée :

- Les chaînes ont des difficultés à obtenir une rémunération par les opérateurs ;
- L'interposition des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) prive les chaînes de la maîtrise de leurs données et donc des nouveaux modèles de publicité ciblée/adressée ;
- L'offre des chaînes se dilue progressivement dans des sources multiples de contenus, y compris celles d'acteurs mondiaux comme Netflix.

Ces éléments montrent que la diffusion des chaînes par Internet présente un risque d'affaiblissement pour ces dernières. S'il est vrai que la diffusion par Internet se développe, la question est de savoir si la politique publique française doit chercher à favoriser ou à freiner ce mouvement.

L'essentiel des obligations de politique publique en faveur de la création audiovisuelle nationale repose sur les chaînes, via les autorisations qui leur sont délivrées par le CSA pour la TNT. Elles consacrent ainsi chaque année 1,2 milliard d'euros à la création audiovisuelle et cinématographique, avec des retombées majeures en termes d'emploi et d'identité culturelle.

La TNT, aujourd'hui plateforme de référence, peut le rester durablement dès lors que sa modernisation permanente, avec le souci du renforcement économique des chaînes, est un objectif prioritaire de la politique publique. À l'inverse, affaiblir la TNT reviendrait à affaiblir les chaînes, l'emploi et le secteur audiovisuel français, et plus largement la culture française.



### L'audiovisuel français : un secteur porteur pour la France

En 2014, le secteur de la production audiovisuelle française représentait environ 2,9 milliards d'euros. La contribution des chaînes à la production audiovisuelle (hors cinéma) s'élève à 834 millions d'euros. Plus de 90 % de ce montant sont consacrés à la production d'œuvres inédites. Les investissements déclarés par les quatre grands groupes audiovisuels historiques (France Télévisions, TF1, M6 et Canal+) représentent 91 % de cette contribution<sup>1</sup>.

En 2017, le secteur de l'audiovisuel français a généré 325,5 millions d'euros à l'export. Les ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger ont progressé de 8,5 % pour atteindre 205,2 millions d'euros, soit le plus haut niveau jamais observé. La France est aujourd'hui le troisième exportateur mondial de programmes télévisés<sup>2</sup>.

Secteur économique jouissant d'une vitalité et d'une capacité exportatrice, l'audiovisuel français contribue à renforcer la notoriété culturelle de la France.

1 : CSA, Les chiffres clés de la production audiovisuelle française en 2016  
2 : CNC, L'exportation des programmes audiovisuels français en 2017

# Plateforme de référence, la TNT a toute sa place dans le mix technologique audiovisuel d'aujourd'hui et de demain



## La TNT poursuit son évolution

### LA TNT SE RENOUVELLE POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES TÉLÉSPECTATEURS

Dans la continuité des vagues de modernisation initiées depuis 2008, le CSA a publié en février 2018, à la suite d'une consultation approfondie des acteurs du secteur audiovisuel, une feuille de route prévoyant trois chantiers majeurs pour moderniser la TNT à l'horizon de 2024 :

- Un chantier technique ayant pour objet de définir les nouvelles normes (futurs standards techniques de diffusion/compression qui permettront d'évoluer vers l'Ultra Haute Définition) et leurs modalités d'introduction sur la TNT avant le premier trimestre 2024 ;
- Un chantier réglementaire pour une gestion plus efficace de la plateforme TNT par les chaînes, avec la possibilité de moduler les formats de leurs diffusions (par exemple 4K/UHD pour le sport, HD pour le reste) et de revoir les modalités de la publicité ;
- Un chantier d'organisation avec d'une part, la demande aux acteurs de l'audiovisuel de proposer en 2018 une plateforme commune de distribution et d'autre part, la mise en place d'une labellisation des téléviseurs compatibles avec les futures normes.

Maintenir l'attractivité de la plateforme hertzienne, en lui apportant les évolutions technologiques pour répondre aux attentes des acteurs économiques et des téléspectateurs, doit rester une priorité des pouvoirs publics. C'est ainsi que la TNT pourra continuer à porter de façon durable, les objectifs d'intérêt général d'une politique publique audiovisuelle nationale efficace (accès universel, anonyme et gratuit des citoyens à des programmes audiovisuels variés et de qualité ; développement de la production et de la création audiovisuelles nationales ; valorisation de la culture française ; indépendance et pluralisme de l'information).

En Europe, le mode de réception de la télévision le plus répandu est la télévision numérique terrestre (42 % des foyers)<sup>1</sup>. De nombreux pays ont d'ores et déjà amorcé la modernisation de leur TNT. En Italie, en Angleterre ou encore en Allemagne, des offres enrichies comprenant des services connectés viennent compléter les offres de télévision linéaire de la TNT :

- La TNT reste la plateforme N°1 dans trois des quatre autres grands pays européens (Italie : 81 % ; Espagne : 80 %, Angleterre : 58 %) où elle est gérée de manière active ;
- En Allemagne où pour des raisons historiques, elle n'a jamais été dominante, elle fait l'objet d'un renouveau soutenu par les chaînes publiques et privées.

1 : Selon l'Eurobaromètre publié en juillet 2018 par la Commission Européenne (chiffres avril 2017) / réception TNT (antenne et décodeur) et antenne hertzienne

Enfin, aux États-Unis, pays fortement dominé par les réseaux câblés, l'usage de la plateforme hertzienne augmente de 13 % par an, et son poids aura plus que doublé entre 2013 et 2021. Cette réémergence de la TNT aux États-Unis, accompagnée d'un phénomène de *cord cutting*<sup>1</sup>, n'a pas échappé aux géants d'Internet. Amazon vient de lancer un boîtier TV permettant de recevoir le flux TNT et des services OTT.

### L'accompagnement des téléspectateurs

— Les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics

La TNT jouant un rôle de service public dans le quotidien des Français, les pouvoirs publics ont toujours su mettre en place un accompagnement adapté aux évolutions technologiques. Des campagnes de communication (spots publicitaires, site internet, centre d'appels, etc.) sont consacrées à la sensibilisation et l'information des téléspectateurs. Qu'il s'agisse du lancement de la TNT en 2005, de l'arrêt de l'analogique en 2011, du passage à la TNT Haute Définition en 2016 ou encore du transfert des fréquences de la bande 700 MHz depuis 2017, les changements de norme ou transferts de fréquences sont considérés comme des projets nationaux majeurs. En 2016, le passage à la TNT HD est d'ailleurs un excellent exemple de conduite du changement réussi : 91 % des Français recevant la télévision via l'antenne râteau ont déclaré être passés facilement à la TNT HD<sup>2</sup>.

— Le dispositif proposé par TDF : Ma TNT

Disponible sur Internet et sur les smartphones, Ma TNT<sup>3</sup> est une application gratuite, développée par TDF. Accessible à tous, elle indique aux téléspectateurs et antennistes vers quel émetteur orienter l'antenne afin de recevoir la TNT de façon optimale selon l'implantation géographique.

1 : Résiliation de l'abonnement TV via le câble  
2 : ANFR, bilan du passage à la TNT HD  
3 : www.matnt.tdf.fr

## EN ROUTE VERS L'ULTRA HAUTE DÉFINITION ET L'INTERACTIVITÉ

L'évolution des normes de compression et de transmission du signal a permis d'optimiser l'utilisation des fréquences mais également de proposer plus de chaînes ainsi qu'une image Haute Définition. L'Ultra Haute Définition et le développement de services interactifs constituent désormais une nouvelle étape dans le processus de modernisation de la télévision.

Grâce aux normes de diffusion DVB-T2 et de compression HEVC, la TNT se prépare à l'Ultra Haute Définition (UHD) et à l'interactivité. La TNT permettra aux chaînes d'enrichir l'expérience des téléspectateurs en leur proposant une qualité d'image et de son proches de celles du cinéma et en leur donnant un accès simple et rapide à des services de télévision non linéaires et interactifs tels que le *replay* ou le *restart*.

Les chiffres de la consommation vidéo des Français montrent que la télévision linéaire classique reste largement dominante et représente 83 % du temps vidéo. Les nouveaux usages vidéo et modes de consommation ne se cannibalisent pas mais au contraire, se complètent. L'interaction des téléspectateurs via les plateformes internet des éditeurs de télévision permet d'enrichir l'expérience utilisateur en leur proposant de nouveaux services. Le *replay* permet de fidéliser le téléspectateur à l'offre

de programmes linéaires en lui permettant de rattraper un épisode manqué de son programme favori.

### UHD

L'Ultra Haute Définition (UHD, dite également 4K) est un nouveau standard d'image adapté aux écrans familiaux de grande taille, offrant une définition accrue et un meilleur rendu des couleurs. L'UHD est particulièrement adaptée au sport, spectacle vivant, films et documentaires. L'image UHD comprend 3840 lignes x 2160 points, soit quatre fois la définition d'une image HD actuelle.

Depuis cinq ans, TDF mène des tests via ses installations de la Tour Eiffel. Les chaînes 81 et 82 de la TNT sont devenues des chaînes pilotes diffusées en qualité UHD. En mai 2018, ce mode expérimental a été étendu en Île-de-France mais aussi à Nantes et Toulouse. Plusieurs expérimentations « multi-villes » ont été menées sur la TNT pour les téléspectateurs équipés d'un téléviseur UHD et DVB-T2/HEVC : en mai, les matches du court central du tournoi de Roland-Garros ont été diffusés en UHD et en septembre 2018, le programme Arte Live a été diffusé en UHD pendant dix jours.

Le mouvement de migration vers l'UHD est désormais bien engagé sur le plan industriel. En 2017, 31 % des ventes de téléviseurs en France étaient des modèles UHD. Le parc de téléviseurs, qui s'est fortement renouvelé de 2011 à 2016 à la suite du passage de la télévision analogique à la TNT puis à la HD, est aujourd'hui entré dans une nouvelle phase de renouvellement. Le cycle de vie d'un téléviseur est d'environ huit ans, cela laisse présager qu'à l'horizon de 2024, une grande majorité des téléviseurs sera compatible avec la norme UHD.



### Salto, une future plateforme OTT commune entre les chaînes

En juin 2018, les groupes France Télévisions, M6 et TF1 ont annoncé la création d'une plateforme OTT (Over-The-Top) commune appelée Salto. Cette annonce collaborative constitue une étape majeure et nécessaire du processus de transformation de l'écosystème télévisuel français pour s'adapter aux changements profonds des usages. Salto participe à l'enrichissement de l'offre et des services proposés par la TNT, pour être au plus près des attentes des téléspectateurs. Cette dynamique d'enrichissement, notamment à travers la collaboration entre les groupes audiovisuels, s'inscrit dans la feuille de route publiée, en février 2018, par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), sur la modernisation de la TNT, avec l'horizon des Jeux Olympiques de 2024.

La démocratisation des *Smart TV* (téléviseurs dotés d'une connexion à internet) et le développement du standard HbbTV<sup>1</sup> sont une nouvelle étape dans la montée en gamme de l'expérience télévisuelle en transformant le téléviseur en une plateforme premium d'accès à la télévision, qui combine tous les réseaux numériques.

Grâce à cette réception hybride, le téléspectateur peut regarder les programmes en direct issus du réseau TNT sans utiliser sa bande passante Internet et à un accès direct à des services OTT additionnels de télévision ou de vidéo.

Depuis avril 2018, Molotov<sup>2</sup>, Samsung et TDF proposent un nouveau standard d'accès à la télévision via une réception hybride combinant la TNT et l'OTT qui offre aux utilisateurs un accès à l'intégralité des chaînes

gratuites de la TNT, à des chaînes optionnelles et à des fonctionnalités innovantes telles que l'enregistrement dans le *cloud*, le retour au début, la reprise de lecture, etc.

### LA TNT, UN MODÈLE COMPLET, AU COEUR DU MIX TECHNOLOGIQUE AUDIOVISUEL FRANÇAIS

Avec la numérisation des réseaux et plus récemment la généralisation d'Internet dans les foyers, de nouvelles offres audiovisuelles sont apparues sur le marché de la diffusion audiovisuelle. Que ce soit l'IPTV en ADSL et maintenant en fibre optique, ou encore le satellite, ces offres sont parfaitement complémentaires à la télévision hertzienne et forment ensemble un nouveau mix technologique audiovisuel permettant aux téléspectateurs français d'adapter leurs usages en fonction de leurs besoins et de leurs lieux de résidence. Les téléspectateurs bénéficient d'une émulation entre plateformes qui se traduit par l'accès à de meilleurs services à des conditions abordables.

Si ces autres modes de réception de la télévision sont complémentaires à la TNT, force est de constater qu'ils ne peuvent s'y substituer pour autant.

Au sein de ce mix technologique, la TNT, héritière d'une histoire technologique et culturelle structurante, joue un rôle unique et fondamental en garantissant un accès universel, gratuit, anonyme et simple à la télévision et à l'information, sur l'ensemble du territoire. Parmi les modes de réception alternatifs :

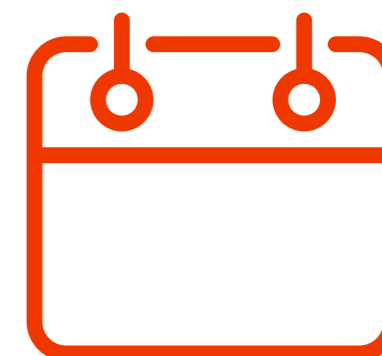
- L'équipement satellitaire individuel n'est pas une option crédible à l'échelle de nos territoires car son coût d'installation reste élevé ;
- En ce qui concerne la fibre, les travaux sont en cours, partout sur le territoire dans les villes comme dans les campagnes. Le défi est encore grand : onze millions de prises fibre ont été construites en dix ans et il en reste désormais à construire plus de 25 millions. À ce rythme, une dizaine d'années sera nécessaire pour couvrir en fibre optique la majeure partie du territoire français. De surcroît, dans le plan France Très Haut Débit, au moins six millions de foyers ne font l'objet d'aucun plan d'équipement en fibre et doivent se tourner vers des technologies alternatives qui ne permettent pas la réception de la télévision. Enfin, s'agissant des abonnements effectifs, l'Arcep recensait à

fin août 2018, 3,6 millions d'abonnés FttH (sur onze millions de prises déployées) et 1,2 million d'abonnés au cours des douze derniers mois (+ 50 %). Soit un taux de pénétration de 33 %. Il faudrait donc 25 ans pour que toutes les prises FttH soient commercialisées. Autrement dit, les données sur les déploiements de fibre ne permettent pas d'envisager sérieusement une couverture quasi-totale à un horizon prévisible.

L'avenir de la télévision s'oriente donc vers un univers de choix pour les téléspectateurs. En se modernisant, la TNT conservera une place de référence au sein des différents modes de réception de la télévision. Dans la très grande majorité du territoire, les Français pourront accéder à la télévision par la TNT, par la fibre s'ils choisissent de s'équiper et souvent les deux au sein d'un même foyer. Quittant momentanément l'univers de la télévision pour des usages différents, ils pourront poursuivre l'accès à certains contenus sur des réseaux mobiles. Et le satellite pourra être utilisé pour les zones les plus isolées.

Passerelle de synthèse entre le monde diffusé et le monde interactif, le standard HbbTV permet de combiner, sur un même récepteur, le meilleur des deux mondes : une réception de la télévision, via la TNT, gratuite, de qualité et ultra fiable mais désormais dotée de capacités interactives et d'un accès direct à des services Internet additionnels.

1 : HbbTV : Hybrid Broadcast Broadband TV  
2 : Molotov application TV Française lancée en 2016 et qui compte aujourd'hui plus de 5 millions d'inscrits.



## LES DIX PROPOSITIONS DE TDF POUR LA TÉLÉVISION DE DEMAIN

Dans la perspective de la réforme à venir, TDF souhaite formuler des propositions visant à soutenir la modernisation de la TNT et à garantir sa place au sein du paysage audiovisuel français.

**Conforter la TNT comme socle de régulation en inscrivant la modernisation en tant qu'objectif légal et en renforçant au plan économique les acteurs qui y sont présents, avec des allègements réglementaires ciblés**

*Au regard de la loi actuelle, la TNT constitue le socle de la régulation audiovisuelle exercée par le CSA. En particulier, l'article 27 reconnaît des missions d'intérêt général aux services audiovisuels présents sur la voie hertzienne terrestre et prévoit que plusieurs obligations soient fixées à ce titre. Or, la modernisation nécessaire de la TNT, bien que figurant dans la loi, n'est pas reconnue, en tant que telle, comme un objectif majeur de la régulation. La reconnaissance de ce rôle central irait de pair avec un renforcement économique des acteurs présents sur l'hertzien terrestre dont les obligations feraient l'objet d'allègements ciblés, notamment sur la diffusion de films de cinéma à la télévision ou sur les relations avec la production audiovisuelle.*

### ► Notre proposition

Réaffirmer, dans la prochaine réforme audiovisuelle prévue en 2019, la mission d'intérêt général de la TNT et son rôle essentiel de socle réglementaire de l'audiovisuel français. En conséquence,

la modernisation de la voie hertzienne terrestre, qui vit une pression concurrentielle croissante, pourrait devenir un objectif prioritaire de la régulation inscrit dans les missions du CSA figurant ainsi à l'article 3-1 de la loi. Davantage de liberté pourrait être donnée aux acteurs présents sur l'hertzien terrestre comme le préconisent d'une part, le rapport de la Mission d'information de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale sur une nouvelle régulation de la communication audiovisuelle à l'ère numérique et d'autre part, les propositions présentées par le CSA pour refonder la régulation audiovisuelle.

## 2 Organiser une planification précise du basculement de la TNT vers les nouvelles normes

*La feuille de route du CSA de février 2018, prévoit le passage de la TNT à l'Ultra Haute Définition (UHD) à l'horizon 2024 pour les Jeux Olympiques qui auront lieu en France. Ce passage exigera une bascule préalable vers de nouvelles normes de diffusion et de compression des signaux (DVB-T2 et HEVC).*

### ► Notre proposition

Introduire, dans la réforme audiovisuelle, des éléments de planification précis visant à déterminer les moyens et le rythme pour réussir l'objectif de modernisation de la TNT. Les pouvoirs publics pourraient préciser, par exemple, les normes imposées aux nouveaux téléviseurs, avec toutes leurs caractéristiques techniques, et l'horizon temporel de ces obligations. Ces éléments permettraient d'organiser la mise à niveau du parc de téléviseurs pour donner de la prévisibilité à l'ensemble des acteurs du secteur, leur apportant ainsi un cadre stabilisé.

## 3 Préparer la modernisation de la TNT

*Afin de préparer le lancement d'une plateforme TNT enrichie en 2024 et de permettre aux éditeurs de la TNT de disposer de conditions de concurrence équitables avec les opérateurs FAI et OTT, qui déploient déjà des services en Ultra Haute Définition, il conviendrait de mettre dès à présent en place des mesures de préfiguration. Pour mémoire, huit années ont été nécessaires entre l'introduction d'un multiplex en Haute Définition en 2008 sur la TNT et sa généralisation en avril 2016.*

### ► Notre proposition :

Déployer un nouveau multiplex multi-villes préparant l'utilisation des normes DVB-T2 et HEVC et l'introduction de nouveaux services, notamment l'Ultra Haute Définition.



## Donner au CSA les moyens d'introduire de la flexibilité dans la gestion de la ressource

Les fréquences de la TNT sont une ressource publique destinée à assurer la diffusion de services audiovisuels. Le CSA, en tant qu'affectataire, décide de l'allocation de cette ressource aux chaînes qui en demandent l'autorisation. Dans sa feuille de route de février 2018, le CSA exprime le souhait de pouvoir disposer d'une gestion assouplie et dynamique du spectre. Une telle possibilité contribuerait à rendre la plateforme TNT plus interactive.

### ► Notre proposition :

Les débats législatifs pourraient entériner les propositions formulées par le CSA en faveur de l'introduction d'une gestion plus souple des ressources en fréquences. Pourrait être introduite la possibilité de combiner, d'une part, des allocations verticales réservées à chaque chaîne, mais laissant à celle-ci une grande souplesse sur l'usage qu'elle en fait, et d'autre part, une allocation transversale dynamique et flexible de ressources additionnelles partagées par les éditeurs au sein d'un multiplex. Cela pourrait par exemple conduire à proposer des allocations significatives de ressources dans les multiplex TNT pour des services interactifs fondés sur la norme HbbTV ou pour des services de contenus de type *push*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> : Le *push* désigne l'envoi de contenus via la plateforme TNT vers des dispositifs de stockage local placés chez les utilisateurs finaux (à l'intérieur du téléviseur ou dans un boîtier externe) et disponibles à la demande. Les contenus numériques poussés vers les utilisateurs pourraient être audiovisuels mais aussi autres, ce qui contribuera à la réduction de la fracture numérique.

## Assouplir la réglementation pour renforcer le secteur économique audiovisuel

Alors qu'il est un secteur économique important et exportateur, l'audiovisuel fait face à des défis majeurs. Comme le recommandent plusieurs rapports, certains assouplissements législatifs et réglementaires pourraient être envisagés de manière à renforcer la capacité de résistance et d'investissement des chaînes au service de l'offre culturelle française.

### ► Notre proposition :

Permettre aux chaînes de détenir ou de partager les droits de propriété des œuvres qu'elles financent : en France, les droits de propriété appartiennent principalement au producteur. Alors qu'elles financent l'écosystème de la création, les chaînes ne détiennent que peu de droits sur les œuvres. La poursuite des assouplissements du régime des droits permettrait aux chaînes de renforcer leur modèle économique et de soutenir l'exportation des œuvres françaises partout dans le monde. S'agissant de la diffusion de films à la télévision, les règles d'interdiction de jours de cinéma pourraient être abrogées, ce qui serait justifié compte-tenu de la très forte augmentation de l'offre de films de cinéma disponibles à la demande.

## Alléger les contraintes en matière de publicité télévisuelle afin d'accroître les ressources des chaînes

La publicité télévisuelle, principal canal de financement des chaînes de la TNT, est une ressource subissant la pression exercée par les acteurs Internet qui captent une grande partie des ressources publicitaires et qui par nature, proposent de la publicité ciblée souhaitée par les annonceurs. Les recettes publicitaires nettes télévisuelles stagnent, voire baissent, depuis quinze ans, avec des conséquences sur le modèle économique des chaînes de télévision gratuite.

Pour faire face à cette situation, il est nécessaire de permettre aux chaînes de retrouver la croissance de leurs recettes publicitaires en attirant de nouveaux annonceurs. Il devient également urgent de lever certaines restrictions appliquées au seul secteur de la télévision et de rendre équitables les conditions de concurrence entre les médias traditionnels et les acteurs Internet. Cela est d'autant plus justifié qu'Internet est devenu le premier segment publicitaire (4,1 milliards d'euros en 2017, source IREP), désormais largement devant la télévision (3,28 milliards d'euros en 2017).

### ► Notre proposition :

Permettre aux chaînes de retrouver la croissance de leurs recettes publicitaires, en ouvrant la publicité télévisuelle aux secteurs interdits et en assouplissant l'obligation de diffusion simultanée des messages publicitaires de manière à autoriser la publicité adressée.

## Donner la possibilité à la TNT d'enrichir son offre dans les domaines du sport et des divertissements, à l'exclusion de l'information

Au cours des dernières années, les utilisateurs de la TNT ont progressivement vu basculer la très grande majorité des programmes de sport dans le giron des chaînes payantes, dans un contexte de forte augmentation des droits télévisuels des grands événements sportifs. Récemment, la ligue de Football professionnel a attribué les droits télévisuels de la ligue 1 à Mediapro et BeIN SPORTS pour la période 2020-2024. En l'état actuel du droit, et malgré l'engouement constaté pour le football, les chaînes de Mediapro pourraient ne pas être accessibles sur la TNT.

Si des espaces devenaient disponibles sur la TNT, il conviendrait de donner au CSA la plus grande latitude pour lancer des appels à candidature en vue de sélectionner de nouvelles chaînes, dans l'intérêt du téléspectateur.

Selon l'article 40 de la loi 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, le capital social d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision en langue française par voie hertzienne terrestre, ne peut être détenu, directement ou indirectement, à plus de 20 % par des personnes étrangères extra-communautaires.

### ► Notre proposition :

Modifier l'article 40 de la loi en créant la possibilité, pour la TNT, de s'ouvrir dans les domaines du sport et des divertissements, à l'exclusion des chaînes d'information dont l'impartialité et la fiabilité des contenus ne pourraient être garanties.

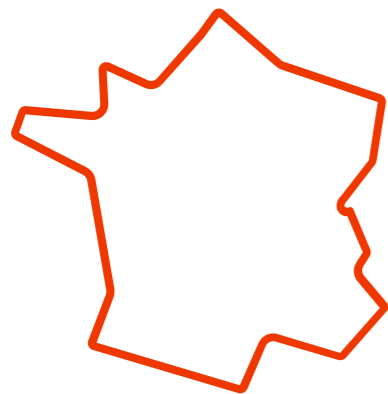


## 8 Soutenir les télévisions locales

*Regroupées au sein du réseau Vià ou autonomes, les télévisions locales permettent de représenter les territoires. De surcroît, elles produisent au moins deux heures de contenus audiovisuels originaux chaque jour. La TNT constitue pour elles un moyen vital d'être visibles et indépendantes.*

### ► Notre proposition :

Conserver la TNT comme socle de régulation pour que le CSA puisse continuer à attribuer une fréquence hertzienne par territoire pour la diffusion des télévisions locales.



## 9 Rendre obligatoire l'équipement et le câblage des immeubles neufs pour la réception de la TNT

*Il convient de suivre les conséquences du décret numéro 2016-1083 du 3 août 2016 qui introduit de nouvelles règles de câblages des logements neufs défavorables à la TNT. En août 2016, une modification du Code de la Construction et de l'Habitation a institué le principe d'un câblage unique "RJ45" dans les logements pour la distribution de tous les services de communication reçus sur site (voix, données, images). Ce câblage inadapté à la transmission de la TNT, la rend très compliquée - voire impossible dans certains cas. Il remplace la méthode traditionnelle de la prise "ronde" et du câble coaxial dont les capacités à transporter les signaux radiofréquences sans dégradations importantes ni risques d'interférences ne sont plus à démontrer. Cette modification, qui n'a pas fait l'objet d'étude d'impact ou de consultation publique préalables, compromet l'universalité de la TNT puisqu'elle prive les logements neufs d'un réseau d'accès facile et de qualité à la TNT. On ne peut que s'inquiéter de cette brèche dans la couverture universelle de la TNT.*

### ► Notre proposition :

Renforcer l'obligation d'installer des équipements de réception et de transmission de la TNT dans les logements neufs ou en rénovation. Le décret et son arrêté applicatif pourraient être modifiés pour garantir la réception des signaux hertziens.

## 10 Maintenir et protéger les ressources en fréquences de la TNT

*De 2005 à 2019, à la suite de deux dividendes numériques, la télévision hertzienne terrestre aura libéré presque la moitié de son allocation en fréquences au profit du secteur télécoms.*

*Afin de rester compétitive face aux autres plateformes de réception de la télévision, notamment la fibre, la TNT doit pouvoir investir dans sa modernisation, en proposant de l'Ultra Haute Définition et de nouveaux services interactifs aux téléspectateurs. Au moment où certaines déclarations publiques appellent à une remise en cause de son allocation fréquentielle, il convient de réaffirmer la loi existante prévoyant que le spectre qui lui est réservé est bien garanti au moins jusqu'à la fin de l'année 2030.*

### ► Notre proposition :

Réaffirmer publiquement, lors du débat sur la réforme audiovisuelle de 2019, que l'allocation de la bande de fréquences 470-694 MHz est bien garantie à la TNT au moins jusqu'à la fin de l'année 2030, et maintenir, voire compléter les dispositions légales permettant aux Français de recevoir correctement la TNT.

# Glossaire

---

**Contribution à l'audiovisuel public** (précédemment appelée redevance audiovisuelle) : la CAP est un impôt dû par tout détenteur de téléviseur ou d'un dispositif assimilé. Elle est collectée au bénéfice du service public audiovisuel.

**DVB-T / DVB-T2 (Digital Video Broadcasting Terrestrial)** : norme européenne de diffusion de la télévision numérique terrestre utilisée en France et à titre majoritaire par de nombreux pays dans le reste du monde. Son successeur est le DVB-T2.

**HbbTV (Hybrid Broadcast Broadband TV)** : norme européenne de communication qui permet de combiner les flux diffusés à des flux internet sur les téléviseurs connectés (Smart TV) ou boîtiers TV. HbbTV permet notamment aux chaînes de télévision de publier en plus et en accompagnement de leur diffusion hertzienne de programmes télévisés, un accès à des contenus OTT interactifs (guide de programme, télévision de rattrapage...).

**Multiplex** : groupe de chaînes de télévision ou de radios diffusées sur un même canal, c'est-à-dire sur une même gamme de fréquences. En France Métropolitaine, les chaînes de la TNT sont actuellement réparties sur 6 multiplex.

**OTT (Over The Top)** : désigne les services audiovisuels accessibles directement sur Internet sans l'intermédiaire des Fournisseurs d'Accès à Internet (au-delà de l'acheminement des données). La diffusion OTT se définit par opposition aux réseaux classiques de diffusion de services de télévision gérés par un fournisseur d'accès. Exemples : Netflix, Molotov, Amazon Prime etc.

**Télévision linéaire** : la télévision linéaire désigne le mode de consommation « traditionnel » de la télévision par lequel un programme est regardé au moment de sa diffusion.

**Télévision non linéaire** : par opposition, la télévision non linéaire englobe le visionnage de programmes proposés par les éditeurs en décalage avec la diffusion en direct : télévision de rattrapage ou replay, différé, catch-up... On parle aussi de SMAD (Services de médias audiovisuels à la demande).

**Télévision de rattrapage (TVR)**, ou télévision à la demande ou *replay*, correspond à l'ensemble des services permettant de voir ou revoir des programmes après leur diffusion sur une antenne de télévision, pendant une durée limitée.

**VOD (video on demand)** terme anglais, en français VàD (vidéo à la demande) : service, généralement payant, de mise à disposition de vidéos (série, film, etc.) sur un serveur réseau. La SVOD (Service de Vidéo à la Demande) désigne un service d'accès par abonnement payant à un catalogue de VOD.



## À propos du groupe TDF

Opérateur d'infrastructures neutre et ouvert, TDF accompagne les acteurs du numérique dans leurs enjeux stratégiques de connectivité en Métropole comme en Outre-Mer. Que ce soit pour la diffusion radio et TNT, la couverture Très Haut Débit mobile ou le déploiement de la fibre, TDF, leader avec 13 900 sites, apporte à ses clients une expertise métier, un mix technologique unique et innovant ainsi qu'une proximité territoriale de premier plan. Dans un univers chaque jour plus connecté, TDF permet depuis plus de quatre décennies, aux télécoms et aux médias, de relier partout, plus vite, les territoires et les Français.

[www.tdf.fr](http://www.tdf.fr)

